

# SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moustier dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Claudine ÉON, Maire.

**Présents** : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Jean-Claude BLOUET, Vincent CHAMBOULIVE, Max MICHEL, Françoise SACCHET, Marie-Louise BRUNETAUD

**Absent** : Romain EYGUIERE

**Date de convocation** : 13 octobre 2022

**Secrétaire de séance** : Françoise SACCHET

---

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la démission d'Evanie PALU, conseillère municipale, et donne lecture de son courrier reçu le 10 octobre 2022.

## 1) **Démission d'une élue**

- ✓ **Élection nouveaux délégués au SIVU SCOLAIRE DE LA VALLÉE DU DROPT**  
Déléguée titulaire : SACCHET Françoise et délégué suppléant : KARSENTI Bruno
- ✓ **Élection d'un nouveau délégué au Syndicat Mixte du Dropt Aval (Hors GEMAPI)**  
Délégué suppléant : Vincent CHAMBOULIVE
- ✓ **Correspondant AGRICULTURE** : Patrick CROUZET

## 2) **Millésime : subvention exceptionnelle**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2020-04 en date du 13/02/2020 concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Millésime pour un spectacle devant être organisé le 22/02/2020. Compte tenu de la crise sanitaire, elle expose que ce spectacle a été reporté en 2022 et par conséquent la subvention exceptionnelle de 1 300 € sera versée sur le budget primitif 2022.

*Cette somme de 1 300 € sera versée à la commune par la CCPL dans le cadre de l'itinérance culturelle.*

## 3) **Aménagement du Bourg**

Une 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu le 10 octobre avec le bureau d'étude et les acteurs concernés. Différents points importants ont fait jour : accès cimetière trottoir gauche vers la Croix : revêtement enherbé ou identique à l'autre côté, PAV (point d'apport volontaire) : enlever grillage et cache, changer de place la colonne à verres, faire un parking à la place...

**Relevé topographique** de la zone des travaux doit être réalisé, le devis dont le montant s'élève à 8 376 € TTC (comprenant le supplément pour les points précités). Le conseil municipal **APPROUVE** ces ajouts au projet.

## 4) **Agrandissement du cimetière**

- **CAUE** : Mme le Maire a rencontré Mme Escalante, architecte du CAUE, elles ont visité le cimetière le 5 septembre. Elle donne lecture au conseil municipal du compte rendu de cette visite. Les capacités d'accueil du cimetière sont aujourd'hui limitées et la commune envisage l'extension vers le Nord de 8 x 30 m permettant l'ajout de 2 linaires de sépultures.

**Propositions du CAUE** : aménager un cheminement piéton ombragé et sécurisé reliant le cimetière à l'église en continuité du projet d'aménagement de la traverse, planter des structures végétales...

Le conseil municipal **AUTORISE** Mme le Maire à signer la lettre d'engagement auprès du CAUE pour l'accompagnement au projet.

- **SONDAGE** : a été effectué le 19 septembre par l'entreprise Hélène Serres et M. Romain Eyguiere avec le tractopelle.

- **CONSULTATION** : le conseil municipal **AUTORISE** Mme le Maire a lancé la consultation auprès des entreprises, suite au rapport du CAUE.

## **5) Devis porte et ferronnerie de l'église**

M. Bruno KARSENTI a rencontré l'entreprise de peinture accompagnée d'une entreprise de sablage le 30/09 pour un devis pour la porte et la ferronnerie de l'église. Il faudrait prévoir 5 000 € de travaux au minimum pour la ferronnerie. Mme le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention **au titre de la DETR** en incorporant ces travaux à la réfection des murs extérieurs de l'Église.

## **6) Logement communal**

- **TRAVAUX** : suite au départ de la locataire, des travaux de remise en état doivent être réalisés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **RETIENT** le devis de l'entreprise FAU, moins-disant.

- **CAUTION** : considérant le devis des travaux pour la remise en état du logement, il y a lieu de retenir la totalité de la caution.

## **7) Convention du CDG 47 : conseil 47**

La mission « CONSIL47 » conseille et aide les collectivités et établissements adhérents à bien appréhender les nombreux domaines du droit public en apportant tous renseignements et documents clés relatifs à un domaine ou une thématique ciblée. Pour l'année 2023, il est proposé de souscrire à la convention CONSIL 47 selon les éléments renseignés dans la convention et ses annexes, jointes à la présente délibération, **pour une cotisation annuelle de 710 €, sans option.**

## **8) Cérémonie du 11 novembre**

Organisation de la cérémonie du 11 novembre, gerbe, drapeaux, sono et moment de convivialité. L'horaire sera transmise dès connaissance.

## **9) Colis de Noël des aînés**

Le conseil municipal **DECIDE** de continuer à attribuer des colis de Noël aux habitants de la commune âgés de 75 ans et plus, inscrits sur les listes électorales ou résidents permanents pour ceux qui n'ont pas la nationalité française.

Comme tous les ans des sucettes en chocolats seront distribuées aux enfants scolarisés à l'école de Moustier.

## **10) Courriers divers et informations de gestion communale**

**ENERGIE** : Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courriel de TE 47 qui alerte sur les incidences de la flambée de prix de l'énergie sur les dépenses de fonctionnement 2023. Après discussion, le conseil municipal **DECIDE** :

- d'éteindre les spots extérieurs qui éclairent le clocher de l'église,
- de baisser l'éclairage public la nuit en passant à 30 % l'intensité lumineuse contre 50 % actuellement,
- de chauffer l'école au maximum à 21 degrés.

**CHENIL** : lecture de la lettre ouverte des agents du chenil.

**CCPL** : sportifs méritants : foot, pétanque, danse... sur la commune pas de personne concernée.

**EGLISE** : suite à un problème au plafond de l'Église, il sera demandé à M. Romain Eyguière, un avis sur les solutions à appliquer.

**COMMERCE** : autorisation de l'installation d'un food-truck pizzaïolo les lundis sur le parking du cimetière.

## **11) Compte rendu de réunions**

**CONSEIL D'ECOLE** : le 18/10 à 18H30 école La Sauvetat : M. Bruno Karsenti rapporte qu'il a été demandé l'installation d'une cabane dans la cour de l'école (cadeau de Noël). Le conseil municipal **DONNE** son accord sous conditions de répondre aux normes en vigueur. Pour un toboggan, il est précisé qu'une aire de jeux fermée est prévue derrière l'Église dans le projet d'aménagement du Bourg.

**TRANSPORTS SCOLAIRES** : Mme Françoise Sacchet rapporte que les arrêts de « La Croix », jugés dangereux, sont transférés à la mairie à partir du 7/11/2022.

**EAU 47** : M. Jean-Claude Blouet rapporte de l'augmentation du prix de l'eau de + 4% en 2022 et 2023 de + 7%. 977 km de réseau pour les eaux de la Brame.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.*